## **Assurance**

Posté par: Exemples Lettres Publiée le : 17/6/2010 10:41:21

Lors du constat d'un dégât des eaux, vous disposez de cinq jours ouvrés pour en informer votre assurance. Le contrat d'assurance concerné et le contrat habitation. Votre assurance fera les réparations nécessaire et selon le type de contrat que vous avez souscrit, vous devrez payer ou ne pas payer de franchise.

Objet : Déclaration d'un dégâts des eaux

Contrat n° (préciser)

PiÃ"ces jointes : Attestation de police, liste des détériorations.

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que j'ai été victime d'un dégât des eaux le (date) Ã (heure), Ã mon domicile.

En effet, (expliquer ce qui c'est passé).

Dans I'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, I'expression de mes salutations distinguées.

Votre signaure

Lette de déclaration de dégât des eaux